

Le Sénat a continué l'étude du budget pour 1923

Le Ministre a été mis en échec sur le vote des crédits pour le Levant

Paris, 22. — Le Sénat a continué la discussion du budget pendant deux séances. On reprend l'étude du budget de la Guerre. Le ministre de la Guerre, M. MAGINOT, demande le vote de 235 millions pour les crédits de Syrie et du Levant. La commission en avait fixé le chiffre à 220 millions. Le rapporteur réplique au ministre que le général Weygand lui-même avait accepté le chiffre de 220 millions. M. Victor BERARD intervient pour signaler les gaspillages qu'on se produit au Levant. Finalement, malgré l'insistance de M. Maginot, le crédit de 235 millions demandé par le gouvernement est repoussé et le chiffre fixé par la Commission est adopté.

La loi de huit heures est l'objet de vives attaques

La discussion est reprise au début de la séance de l'après-midi et le Sénat aborde le budget du Travail. Les destructeurs de la loi de huit heures en ont profité pour renouveler leurs attaques. M. MOUËNENOT a été jusqu'à dire que cette loi avait érigé la paresse à la hauteur d'une institution. M. BOUVIER, sénateur socialiste proteste avec énergie contre ces assertions et M. PEYRONNET l'appuie. Le budget du Travail adopté, le Sénat passe à celui des Colonies. Le rapporteur, M. HUBERT, réclame une utilisation plus rationnelle de nos ressources coloniales. Le développement de la culture du coton s'impose plus particulièrement, les envois américains tendant à diminuer.

M. Chéron s'offre en victime expiatoire

Le budget des Colonies rapidement expédié au Sénat est celui de l'Agriculture. C'est l'occasion pour le ministre de l'Agriculture, M. Chéron, d'essayer de faire justice des calomnies dont il est l'objet parmi le pays. Inutile, déclare le plus sérieux des hommes du monde : « On m'accuse d'être l'auteur de la vie chère ; si c'était vrai, je n'aurais tout de suite en sacrifice pour que le prix de la viande descende ! En réalité, elle ne baissera que si notre production augmente. Notre agriculture est la moins protégée de toutes nos industries par les droits de douane. Le paysan demande à gagner à vie, il importe de le retenir à la terre. M. de MONZIE intervient en faveur de la reprise des relations commerciales avec la Russie et d'une participation à la foire de Moscou. M. DUBOIS refuse d'en assumer les risques. Les divers chapitres du budget de l'Agriculture sont ensuite adoptés. La discussion se poursuivra aujourd'hui samedi.

Les droits sacrés des sinistres

L'opinion d'Inghels, député du Nord

En réponse à notre questionnaire, Inghels nous écrit : Le Sénat du Nord a bien voulu me demander mon avis sur trois points principaux sur lesquels il est désireux de connaître l'opinion des représentants des régions libérées sans distinction de parti, sur un problème d'importance capitale : la modification de la loi des dommages de guerre. Etant un député de la région de la Chambre, a dénoncé des abus de toutes natures, je suis bien placé pour dire que le Gouvernement, sous prétexte de rectification, tente à opérer par surprise en glissant dans la loi de finance une modification des bases profondes de la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre, et étant donné qu'aujourd'hui les gros sinistres sont payés, les petits seuls seraient victimes des restrictions apportées aux droits des sinistres. Je pense, comme beaucoup de mes collègues, que le projet du Gouvernement peut être étudié de façon à permettre au Gouvernement, tout en garantissant tous les droits des sinistres sans exceptions, d'assurer un contrôle sérieux, car il est de toute justice que ceux qui paient l'addition aient le droit de la voir. Donc la discussion s'impose. Il faut en finir une bonne fois avec ces méthodes qui permettent au Gouvernement de glisser dans une loi de finance des modifications importantes comme celles proposées, précédées déjà par celles du 23 février 1923, qui vont transformer le mécanisme financier de la loi des dommages de guerre. Sur le second point, si la discussion de ces articles venait en séance, et pour les raisons invoquées plus haut, je serais disposé à voter contre l'ensemble, car présentée comme telle, c'est l'intérêt des petits sinistres qui serait en cause. Mais mes amis et moi sommes décidés à présenter une série d'amendements et d'engager la lutte contre le moyen détourné d'attaquer et de saper la loi des dommages de guerre. En ce qui concerne le point numéro 3, je pense que le remploi de la somme destinée pour assurer la reconstitution immobilière, et si elle déconvoit le scandale des cessions et des bons de cessions, c'est justement à cause que celui-ci permettait de tels détournements que la reconstitution en était faussée.

La Chambre a entendu M. Bérard au sujet de la réforme de l'Enseignement

Une motion de sympathie est adressée à la population italienne

Paris, 22. — La Chambre a repris la suite de la discussion d'importance sur la réforme de l'enseignement secondaire. Le ministre de l'Instruction publique, M. Léon BÉRARD, a continué le discours commencé le 8 juin. Au début de la séance, une motion de sympathie à la population italienne, émanant de l'enseignement secondaire, a été adoptée sur l'intervention de M. HERRIOT. Le plaideur du Ministre en faveur de sa réforme. Le ministre se défend d'avoir, en prenant son décret, obéi à des préoccupations politiques et d'avoir voulu accomplir œuvre de réaction. Son projet tend à assurer l'unité de l'enseignement secondaire inconnue par les programmes de 1902. Le ministre, dont chaque parole est appuyée par un argument littéraire, dit que l'emprise prépondérante gréco-latine s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les lettres françaises. Sans doute il y eut, au début du XIXe siècle, révolution classique et romantique, mais Victor-Hugo, qui l'on a qualifié de révolutionnaire, a été le grammairien le plus certain de la langue française et sa culture gréco-latine fut extrêmement profonde. Tandis qu'il resta français à Jersey, nous apprenons un mot d'anglais. On ne peut remplacer la langue latine ni la langue grecque par la langue moderne, parce que les auteurs modernes n'ont pas la merveilleuse simplicité des auteurs anciens. Le ministre de l'Instruction publique résume les arguments donnés par M. Bruno, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, et maintient que le latin et le grec sont réellement à la base de la plupart des mots français. Le ministre fait ensuite état d'un discours de M. HERRIOT où ce dernier était professeur de rhétorique et dans lequel il disait que rien ne pouvait remplacer l'enseignement du grec et du latin. M. Bérard, pour calmer l'inquiétude de ceux qui estiment que la réforme empêcherait de passer de l'enseignement primaire dans le secondaire promet que des mesures seront prises pour faciliter le passage, et il termine en déclarant que son seul et ardent désir a été de servir les hauts intérêts de l'esprit français. Le suite du débat est renvoyée à vendredi prochain.

Le nouvel Hôtel-de-Ville de Béthune

S'élèvera-t-il près du beffroi ?

M. PAUL LÉON, DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS, S'EST REFUSÉ À PRENDRE UNE DÉCISION IMMÉDIATE. M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, accompagné de MM. Paquet, architecte des monuments historiques, M. Hinzinger, président de Section au Conseil d'Etat, M. Hénot, inspecteur général de la commission des monuments historiques ; Verdier, chef de section de la commission ; Lefebvre-Pontalis, professeur d'architecture ; Defraix, inspecteur général ; Edmond Arancourt, directeur des Musées de Cluny ; Camille Aulard, directeur des monuments historiques ; Marcoux, inspecteur général des monuments historiques ; de Caux, architecte des monuments historiques ; Renauxy, directeur des services d'architecture des régions libérées ; Deolvidad, inspecteur général ; Julia, docteur Louzyer, inspecteurs généraux des monuments historiques ; Théodore, directeur du Musée de Lille, s'est rendu sur la Grande-Place de Béthune, pour y décider de l'emplacement et de l'architecture du nouvel Hôtel de Ville, dont le plan était tracé sur le pavé en larges bandes noires. Un grand nombre de personnalités étaient présentes et aussi un groupe de protestataires qui défendaient chacun leur point de vue. Puis, la délégation s'est rendue à la Mairie de Béthune où a eu lieu une réunion, sous la présidence de M. Paul Léon, qui a ouvert la séance. M. Paul Léon a entendu les différents avis des personnalités présentes, puis a donné la parole à M. Gordanier qui exposa les différents projets (3 projets) concernant la construction du nouvel Hôtel de Ville, soulignant les objections de la commission. M. Gordanier accordant la même importance à l'Hôtel de Ville, qui se trouvait accolé au Beffroi, classé comme monument historique. M. Paul Léon a dit que cet emplacement était mal choisi et que le Beffroi (monument historique) devait rester libre ainsi que la place. M. Paul Léon a dit qu'il allait étudier cette question et qu'il enverrait sa réponse à une date ultérieure.

Le noyé aux 4 chemises

Repêché dans la Scarpe, à Lambres son identité n'a pu être établie

L'identité du noyé retiré hier de la Scarpe à Lambres, n'a pu être établie malgré les recherches de la gendarmerie. Le noyé est un homme d'une cinquantaine d'années, de forte corpulence, d'une taille de 1 m. 65. Il est chauve sur le haut de la tête et porte des moustaches rousses très longues. Il était vêtu de quatre chemises de flanelle d'une blouse de toile bleue, de trois caleçons de laine anglaise, d'un pardessus de drap gris et chaussé de brodequins américains. Sous son pardessus, le malheureux avait placé son chapeau de feutre et ses lunettes. Dans les poches des vêtements on trouva une trentaine de sous, une médaille représentant un ange gardien et un programme du Kursaal d'Anzin, daté de la Sainte-Barbe 1922. Le cadavre, dans un état de décomposition avancé a séjourné longtemps dans l'eau. Entre les différents vêtements, se trouvaient des pierres d'un poids de 25 kilos. Une corde qui faisait 19 fois le tour du corps retenait ces pierres dans les vêtements. Il s'agit évidemment d'un suicide. Le docteur Flament n'a relevé aucune trace de violence sur le cadavre. Il a délivré le permis d'inhumer. Des recherches vont être faites dans la région de Denain et d'Anzin pour établir l'identité du mort.

Le temps d'aujourd'hui

Vent d'ouest et nord-ouest, faible ou nul ; beau temps, nuageux, brumeux, plus chaud.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

L'horrible crime de deux terrassiers de Grenay

Féroces, ils assassinèrent un Polonais pour le voler

Le 11 février dernier, on découvrit à proximité du crématorium de la fosse 8 des Mines de Béthune, à Grenay, le cadavre de l'ouvrier polonais Cuira. Le corps, dont la bouche était bâillonnée par deux blessures, à l'épaule et à la tempe gauche. L'enquête établit qu'il s'agissait d'un meurtre. Deux arrestations furent opérées, celle des nommés Constant Caille, 34 ans et Kléber Demont, 22 ans, terrassiers de Grenay. Tous deux passèrent des avous. Voici ce qui s'était passé : Dans la soirée du jeudi 8 février, quatre ouvriers, Bibault, Hornois, Demont et Caille étaient allés au cabaret Aideroff, route des Brebis à Bully, lorsque vers 22 heures, Cuira entra à l'estaminet, lui invitèrent à boire du vin avec eux. Cuira refusa et commanda, sans s'asseoir, une bouteille de bière, qu'on ne voulut pas du reste lui servir, car il était ivre. A onze heures, la cabaretière lui sortit tout le monde. Bibault et Hornois s'en allèrent les premiers, puis Demont et Caille ensemble, suivis de Cuira qui marchait un peu en arrière. Arrivés à proximité du baraquement qui leur servait de dortoir, Demont et Caille entraînaient Cuira à l'écart. Profitant de l'obscurité et de la solitude du lieu, Demont frappa violemment à la tête avec une pierre Cuira qui s'affaissa. Tour à tour, Caille et Demont se serrèrent à la gorge jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie. Les deux misérables, après avoir mis un bâillon à leur victime et l'avoir ligotée la transportèrent au pied du crématorium. Là ils fouillèrent le corps, mais ne trouvèrent que de la menue monnaie. L'autopsie de la victime a démontré que la mort était due à l'asphyxie et que plusieurs coups de pied avaient été donnés dans le pharynx et les voies respiratoires. Les accusés se défendent d'avoir tué Cuira pour le voler. Ils prétendent qu'une altercation s'était élevée entre eux et lui parce qu'il voulait introduire dans leur dortoir.

Des gaz entravent la végétation à Loos

UNE EXPERTISE A ETE ORDONNEE

À la suite de nombreuses plaintes, M. Dorigny, juge d'instruction, s'est transporté hier à Loos, dans les parages de l'usine Kuhlmann, dans le but de constater que, par suite d'émanations de gaz délétères provenant de cet établissement, le bord des feuilles des arbres s'est mortifié et que la végétation souffre de ces choses. Des experts vont être nommés par le Parquet pour préciser exactement si c'est bien de gaz émanés de l'usine qu'il faut attribuer ce phénomène.

Un ouvrier a été victime d'un grave accident aux Mines de Nœux

L'ouvrier Marcel Devigne était occupé à embaler une berline chargée, au tunnel Saint-Thomas, à l'étage 354, fosse n. 4, aux mines de Nœux, quand il reçut le concours d'un de ses camarades, Antoine Davuiski, 32 ans, Polonais, père de quatre enfants en bas-âge, domicilié boulevard Fosse 10, à Herbillon-Coupiigny. Au moment où l'infortuné ouvrier s'apprêtait à secourir Marcel Devigne, du côté opposé remontaient une berline vide qui, au passage, heurta Davuiski et le projeta violemment contre la nézière.

Mort d'Alfred Delcluze

Ancien Député, Maire de Calais. Nous apprenons avec regret la mort à l'âge de 67 ans, du citoyen ALFRED DELCLUZE, ancien maire de Calais, ancien député et conseiller général du Pas-de-Calais, décédé hier matin dans sa famille. Membre de l'Assemblée départementale du Pas-de-Calais, pendant plus de 30 ans, Alfred Delcluze, était le fondateur de la section du Parti Ouvrier à Calais, il conserva la majeure partie de sa vie, à l'activité politique et à la défense des faibles dans le Calaisis, où il jouissait de toutes les sympathies. Avec la mort de cet homme, disparaît une grande figure socialiste qui disparait. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

« Cette fille est un garçon » a décidé le Tribunal de Dunkerque

ET LA BELLE HELENE PERDIT... SES PRENOMS ET DEVINT LE DOUX ZEPHIR

Dans son audience du 21, le Tribunal civil de Dunkerque a rendu un jugement autorisant Boulogne Joséphine-Hélène à changer ses prénoms contre ceux de Zéphir-Émile. Disons qu'en 1910, un précédent jugement du Tribunal civil avait reconnu l'état-civil de Boulogne qui, né en 1854 à Fort-Mardyck, avait à sa naissance été déclaré comme étant du sexe féminin et, détail curieux, ce ne fut qu'à l'âge de vingt-et-un ans qu'on constata que Josephine était... un garçon.

La Chambre a entendu M. Bérard au sujet de la réforme de l'Enseignement

Une motion de sympathie est adressée à la population italienne

Paris, 22. — La Chambre a repris la suite de la discussion d'importance sur la réforme de l'enseignement secondaire. Le ministre de l'Instruction publique, M. Léon BÉRARD, a continué le discours commencé le 8 juin. Au début de la séance, une motion de sympathie à la population italienne, émanant de l'enseignement secondaire, a été adoptée sur l'intervention de M. HERRIOT. Le plaideur du Ministre en faveur de sa réforme. Le ministre se défend d'avoir, en prenant son décret, obéi à des préoccupations politiques et d'avoir voulu accomplir œuvre de réaction. Son projet tend à assurer l'unité de l'enseignement secondaire inconnue par les programmes de 1902. Le ministre, dont chaque parole est appuyée par un argument littéraire, dit que l'emprise prépondérante gréco-latine s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les lettres françaises. Sans doute il y eut, au début du XIXe siècle, révolution classique et romantique, mais Victor-Hugo, qui l'on a qualifié de révolutionnaire, a été le grammairien le plus certain de la langue française et sa culture gréco-latine fut extrêmement profonde. Tandis qu'il resta français à Jersey, nous apprenons un mot d'anglais. On ne peut remplacer la langue latine ni la langue grecque par la langue moderne, parce que les auteurs modernes n'ont pas la merveilleuse simplicité des auteurs anciens. Le ministre de l'Instruction publique résume les arguments donnés par M. Bruno, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, et maintient que le latin et le grec sont réellement à la base de la plupart des mots français. Le ministre fait ensuite état d'un discours de M. HERRIOT où ce dernier était professeur de rhétorique et dans lequel il disait que rien ne pouvait remplacer l'enseignement du grec et du latin. M. Bérard, pour calmer l'inquiétude de ceux qui estiment que la réforme empêcherait de passer de l'enseignement primaire dans le secondaire promet que des mesures seront prises pour faciliter le passage, et il termine en déclarant que son seul et ardent désir a été de servir les hauts intérêts de l'esprit français. Le suite du débat est renvoyée à vendredi prochain.

Des gaz entravent la végétation à Loos

UNE EXPERTISE A ETE ORDONNEE

À la suite de nombreuses plaintes, M. Dorigny, juge d'instruction, s'est transporté hier à Loos, dans les parages de l'usine Kuhlmann, dans le but de constater que, par suite d'émanations de gaz délétères provenant de cet établissement, le bord des feuilles des arbres s'est mortifié et que la végétation souffre de ces choses. Des experts vont être nommés par le Parquet pour préciser exactement si c'est bien de gaz émanés de l'usine qu'il faut attribuer ce phénomène.

Un ouvrier a été victime d'un grave accident aux Mines de Nœux

L'ouvrier Marcel Devigne était occupé à embaler une berline chargée, au tunnel Saint-Thomas, à l'étage 354, fosse n. 4, aux mines de Nœux, quand il reçut le concours d'un de ses camarades, Antoine Davuiski, 32 ans, Polonais, père de quatre enfants en bas-âge, domicilié boulevard Fosse 10, à Herbillon-Coupiigny. Au moment où l'infortuné ouvrier s'apprêtait à secourir Marcel Devigne, du côté opposé remontaient une berline vide qui, au passage, heurta Davuiski et le projeta violemment contre la nézière.

Mort d'Alfred Delcluze

Ancien Député, Maire de Calais. Nous apprenons avec regret la mort à l'âge de 67 ans, du citoyen ALFRED DELCLUZE, ancien maire de Calais, ancien député et conseiller général du Pas-de-Calais, décédé hier matin dans sa famille. Membre de l'Assemblée départementale du Pas-de-Calais, pendant plus de 30 ans, Alfred Delcluze, était le fondateur de la section du Parti Ouvrier à Calais, il conserva la majeure partie de sa vie, à l'activité politique et à la défense des faibles dans le Calaisis, où il jouissait de toutes les sympathies. Avec la mort de cet homme, disparaît une grande figure socialiste qui disparaît. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

« Cette fille est un garçon » a décidé le Tribunal de Dunkerque

ET LA BELLE HELENE PERDIT... SES PRENOMS ET DEVINT LE DOUX ZEPHIR

Dans son audience du 21, le Tribunal civil de Dunkerque a rendu un jugement autorisant Boulogne Joséphine-Hélène à changer ses prénoms contre ceux de Zéphir-Émile. Disons qu'en 1910, un précédent jugement du Tribunal civil avait reconnu l'état-civil de Boulogne qui, né en 1854 à Fort-Mardyck, avait à sa naissance été déclaré comme étant du sexe féminin et, détail curieux, ce ne fut qu'à l'âge de vingt-et-un ans qu'on constata que Josephine était... un garçon.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

L'horrible crime de deux terrassiers de Grenay

Féroces, ils assassinèrent un Polonais pour le voler

Le 11 février dernier, on découvrit à proximité du crématorium de la fosse 8 des Mines de Béthune, à Grenay, le cadavre de l'ouvrier polonais Cuira. Le corps, dont la bouche était bâillonnée par deux blessures, à l'épaule et à la tempe gauche. L'enquête établit qu'il s'agissait d'un meurtre. Deux arrestations furent opérées, celle des nommés Constant Caille, 34 ans et Kléber Demont, 22 ans, terrassiers de Grenay. Tous deux passèrent des avous. Voici ce qui s'était passé : Dans la soirée du jeudi 8 février, quatre ouvriers, Bibault, Hornois, Demont et Caille étaient allés au cabaret Aideroff, route des Brebis à Bully, lorsque vers 22 heures, Cuira entra à l'estaminet, lui invitèrent à boire du vin avec eux. Cuira refusa et commanda, sans s'asseoir, une bouteille de bière, qu'on ne voulut pas du reste lui servir, car il était ivre. A onze heures, la cabaretière lui sortit tout le monde. Bibault et Hornois s'en allèrent les premiers, puis Demont et Caille ensemble, suivis de Cuira qui marchait un peu en arrière. Arrivés à proximité du baraquement qui leur servait de dortoir, Demont et Caille entraînaient Cuira à l'écart. Profitant de l'obscurité et de la solitude du lieu, Demont frappa violemment à la tête avec une pierre Cuira qui s'affaissa. Tour à tour, Caille et Demont se serrèrent à la gorge jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie. Les deux misérables, après avoir mis un bâillon à leur victime et l'avoir ligotée la transportèrent au pied du crématorium. Là ils fouillèrent le corps, mais ne trouvèrent que de la menue monnaie. L'autopsie de la victime a démontré que la mort était due à l'asphyxie et que plusieurs coups de pied avaient été donnés dans le pharynx et les voies respiratoires. Les accusés se défendent d'avoir tué Cuira pour le voler. Ils prétendent qu'une altercation s'était élevée entre eux et lui parce qu'il voulait introduire dans leur dortoir.

Des gaz entravent la végétation à Loos

UNE EXPERTISE A ETE ORDONNEE

À la suite de nombreuses plaintes, M. Dorigny, juge d'instruction, s'est transporté hier à Loos, dans les parages de l'usine Kuhlmann, dans le but de constater que, par suite d'émanations de gaz délétères provenant de cet établissement, le bord des feuilles des arbres s'est mortifié et que la végétation souffre de ces choses. Des experts vont être nommés par le Parquet pour préciser exactement si c'est bien de gaz émanés de l'usine qu'il faut attribuer ce phénomène.

Un ouvrier a été victime d'un grave accident aux Mines de Nœux

L'ouvrier Marcel Devigne était occupé à embaler une berline chargée, au tunnel Saint-Thomas, à l'étage 354, fosse n. 4, aux mines de Nœux, quand il reçut le concours d'un de ses camarades, Antoine Davuiski, 32 ans, Polonais, père de quatre enfants en bas-âge, domicilié boulevard Fosse 10, à Herbillon-Coupiigny. Au moment où l'infortuné ouvrier s'apprêtait à secourir Marcel Devigne, du côté opposé remontaient une berline vide qui, au passage, heurta Davuiski et le projeta violemment contre la nézière.

Mort d'Alfred Delcluze

Ancien Député, Maire de Calais. Nous apprenons avec regret la mort à l'âge de 67 ans, du citoyen ALFRED DELCLUZE, ancien maire de Calais, ancien député et conseiller général du Pas-de-Calais, décédé hier matin dans sa famille. Membre de l'Assemblée départementale du Pas-de-Calais, pendant plus de 30 ans, Alfred Delcluze, était le fondateur de la section du Parti Ouvrier à Calais, il conserva la majeure partie de sa vie, à l'activité politique et à la défense des faibles dans le Calaisis, où il jouissait de toutes les sympathies. Avec la mort de cet homme, disparaît une grande figure socialiste qui disparaît. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

« Cette fille est un garçon » a décidé le Tribunal de Dunkerque

ET LA BELLE HELENE PERDIT... SES PRENOMS ET DEVINT LE DOUX ZEPHIR

Dans son audience du 21, le Tribunal civil de Dunkerque a rendu un jugement autorisant Boulogne Joséphine-Hélène à changer ses prénoms contre ceux de Zéphir-Émile. Disons qu'en 1910, un précédent jugement du Tribunal civil avait reconnu l'état-civil de Boulogne qui, né en 1854 à Fort-Mardyck, avait à sa naissance été déclaré comme étant du sexe féminin et, détail curieux, ce ne fut qu'à l'âge de vingt-et-un ans qu'on constata que Josephine était... un garçon.

La Chambre a entendu M. Bérard au sujet de la réforme de l'Enseignement

Une motion de sympathie est adressée à la population italienne

Paris, 22. — La Chambre a repris la suite de la discussion d'importance sur la réforme de l'enseignement secondaire. Le ministre de l'Instruction publique, M. Léon BÉRARD, a continué le discours commencé le 8 juin. Au début de la séance, une motion de sympathie à la population italienne, émanant de l'enseignement secondaire, a été adoptée sur l'intervention de M. HERRIOT. Le plaideur du Ministre en faveur de sa réforme. Le ministre se défend d'avoir, en prenant son décret, obéi à des préoccupations politiques et d'avoir voulu accomplir œuvre de réaction. Son projet tend à assurer l'unité de l'enseignement secondaire inconnue par les programmes de 1902. Le ministre, dont chaque parole est appuyée par un argument littéraire, dit que l'emprise prépondérante gréco-latine s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les lettres françaises. Sans doute il y eut, au début du XIXe siècle, révolution classique et romantique, mais Victor-Hugo, qui l'on a qualifié de révolutionnaire, a été le grammairien le plus certain de la langue française et sa culture gréco-latine fut extrêmement profonde. Tandis qu'il resta français à Jersey, nous apprenons un mot d'anglais. On ne peut remplacer la langue latine ni la langue grecque par la langue moderne, parce que les auteurs modernes n'ont pas la merveilleuse simplicité des auteurs anciens. Le ministre de l'Instruction publique résume les arguments donnés par M. Bruno, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, et maintient que le latin et le grec sont réellement à la base de la plupart des mots français. Le ministre fait ensuite état d'un discours de M. HERRIOT où ce dernier était professeur de rhétorique et dans lequel il disait que rien ne pouvait remplacer l'enseignement du grec et du latin. M. Bérard, pour calmer l'inquiétude de ceux qui estiment que la réforme empêcherait de passer de l'enseignement primaire dans le secondaire promet que des mesures seront prises pour faciliter le passage, et il termine en déclarant que son seul et ardent désir a été de servir les hauts intérêts de l'esprit français. Le suite du débat est renvoyée à vendredi prochain.

Le nouvel Hôtel-de-Ville de Béthune

S'élèvera-t-il près du beffroi ?

M. PAUL LÉON, DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS, S'EST REFUSÉ À PRENDRE UNE DÉCISION IMMÉDIATE. M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, accompagné de MM. Paquet, architecte des monuments historiques, M. Hinzinger, président de Section au Conseil d'Etat, M. Hénot, inspecteur général de la commission des monuments historiques ; Verdier, chef de section de la commission ; Lefebvre-Pontalis, professeur d'architecture ; Defraix, inspecteur général ; Edmond Arancourt, directeur des Musées de Cluny ; Camille Aulard, directeur des monuments historiques ; Marcoux, inspecteur général des monuments historiques ; de Caux, architecte des monuments historiques ; Renauxy, directeur des services d'architecture des régions libérées ; Deolvidad, inspecteur général ; Julia, docteur Louzyer, inspecteurs généraux des monuments historiques ; Théodore, directeur du Musée de Lille, s'est rendu sur la Grande-Place de Béthune, pour y décider de l'emplacement et de l'architecture du nouvel Hôtel de Ville, dont le plan était tracé sur le pavé en larges bandes noires. Un grand nombre de personnalités étaient présentes et aussi un groupe de protestataires qui défendaient chacun leur point de vue. Puis, la délégation s'est rendue à la Mairie de Béthune où a eu lieu une réunion, sous la présidence de M. Paul Léon, qui a ouvert la séance. M. Paul Léon a entendu les différents avis des personnalités présentes, puis a donné la parole à M. Gordanier qui exposa les différents projets (3 projets) concernant la construction du nouvel Hôtel de Ville, soulignant les objections de la commission. M. Gordanier accordant la même importance à l'Hôtel de Ville, qui se trouvait accolé au Beffroi, classé comme monument historique. M. Paul Léon a dit que cet emplacement était mal choisi et que le Beffroi (monument historique) devait rester libre ainsi que la place. M. Paul Léon a dit qu'il allait étudier cette question et qu'il enverrait sa réponse à une date ultérieure.

Le noyé aux 4 chemises

Repêché dans la Scarpe, à Lambres son identité n'a pu être établie

L'identité du noyé retiré hier de la Scarpe à Lambres, n'a pu être établie malgré les recherches de la gendarmerie. Le noyé est un homme d'une cinquantaine d'années, de forte corpulence, d'une taille de 1 m. 65. Il est chauve sur le haut de la tête et porte des moustaches rousses très longues. Il était vêtu de quatre chemises de flanelle d'une blouse de toile bleue, de trois caleçons de laine anglaise, d'un pardessus de drap gris et chaussé de brodequins américains. Sous son pardessus, le malheureux avait placé son chapeau de feutre et ses lunettes. Dans les poches des vêtements on trouva une trentaine de sous, une médaille représentant un ange gardien et un programme du Kursaal d'Anzin, daté de la Sainte-Barbe 1922. Le cadavre, dans un état de décomposition avancé a séjourné longtemps dans l'eau. Entre les différents vêtements, se trouvaient des pierres d'un poids de 25 kilos. Une corde qui faisait 19 fois le tour du corps retenait ces pierres dans les vêtements. Il s'agit évidemment d'un suicide. Le docteur Flament n'a relevé aucune trace de violence sur le cadavre. Il a délivré le permis d'inhumer. Des recherches vont être faites dans la région de Denain et d'Anzin pour établir l'identité du mort.

Le temps d'aujourd'hui

Vent d'ouest et nord-ouest, faible ou nul ; beau temps, nuageux, brumeux, plus chaud.

La Chambre a entendu M. Bérard au sujet de la réforme de l'Enseignement

Une motion de sympathie est adressée à la population italienne

Paris, 22. — La Chambre a repris la suite de la discussion d'importance sur la réforme de l'enseignement secondaire. Le ministre de l'Instruction publique, M. Léon BÉRARD, a continué le discours commencé le 8 juin. Au début de la séance, une motion de sympathie à la population italienne, émanant de l'enseignement secondaire, a été adoptée sur l'intervention de M. HERRIOT. Le plaideur du Ministre en faveur de sa réforme. Le ministre se défend d'avoir, en prenant son décret, obéi à des préoccupations politiques et d'avoir voulu accomplir œuvre de réaction. Son projet tend à assurer l'unité de l'enseignement secondaire inconnue par les programmes de 1902. Le ministre, dont chaque parole est appuyée par un argument littéraire, dit que l'emprise prépondérante gréco-latine s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les lettres françaises. Sans doute il y eut, au début du XIXe siècle, révolution classique et romantique, mais Victor-Hugo, qui l'on a qualifié de révolutionnaire, a été le grammairien le plus certain de la langue française et sa culture gréco-latine fut extrêmement profonde. Tandis qu'il resta français à Jersey, nous apprenons un mot d'anglais. On ne peut remplacer la langue latine ni la langue grecque par la langue moderne, parce que les auteurs modernes n'ont pas la merveilleuse simplicité des auteurs anciens. Le ministre de l'Instruction publique résume les arguments donnés par M. Bruno, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, et maintient que le latin et le grec sont réellement à la base de la plupart des mots français. Le ministre fait ensuite état d'un discours de M. HERRIOT où ce dernier était professeur de rhétorique et dans lequel il disait que rien ne pouvait remplacer l'enseignement du grec et du latin. M. Bérard, pour calmer l'inquiétude de ceux qui estiment que la réforme empêcherait de passer de l'enseignement primaire dans le secondaire promet que des mesures seront prises pour faciliter le passage, et il termine en déclarant que son seul et ardent désir a été de servir les hauts intérêts de l'esprit français. Le suite du débat est renvoyée à vendredi prochain.

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÉ

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

PAUVRE SIMONE !

« Ah ! Simons, pardonne-moi, en cette heure d'angoisse de ne pas songer à toi, à notre chérubin... uniquement... Ne sois pas jalouse de l'affection qu'un fils porte à sa mère... un frère à son frère... car j'en fais à nouveau le serment, elle sera ta mère aussi la sainte créature qui je dois d'être au monde, et mon frère sera le tien. »
« Dire que si l'un et l'autre savaient !... Oh... si la pauvre chère vieille femme savait qu'elle possédait une fille... un petit-fils... la plus douce... la plus exquise des filles... le plus joli des petits-fils... si Gaston... savait qu'il a une sœur, un neveu à qui, plus tard, avec un grand sabre de bois, il apprendra le maniement des armes. »
« Plus tard ?... »
« Hélas !... »
« Pourquoi taut-il, en dépit de tous les efforts, que le but qu'on donne à sa vie, sans cesse, recule ?... »
« Pourquoi... tel-bas... les uns doivent acheter si cher — quand ils l'obtiennent — le bonheur que les autres — les favorisés du sort — ont en partage. »
« Hélas !... j'écris... l'âme amère... révolté contre l'injustice des choses... moi, qui devrais t'offrir l'exemple de l'énergie et de la foi. »
« Pauvre chère aimée !... »
« Embrasse pour son père... qu'il a déjà oublié peut-être... notre petit Marcel. »
« Embrasse-le follement... éprouvante, le vivant trésor que ton amour m'a donné... et pour qui... dans l'exil... je lutte et je souffre. »
« A toi, pour toujours, ma Simone, toute ma pensée et tout mon cœur. »
FRÉDÉRIC.
(A suivre)